



UN SAVOIR POUR L'HUMANITÉ

DÉCLARATION DE GRENADE POUR LA DÉFENSE DU SAVOIR INFIRMIER

Le savoir infirmier est le legs que l'Infirmierie comme science tournée vers l'attention aux personnes laisse pour le bien de l'humanité. C'est le résultat de siècles d'expérience accumulée par les infirmières à travers leur action de soin dans tous les lieux et tous les champs de la présence humaine, ainsi que la synthèse de la richesse de la pensée et des processus de recherche.

Cependant, il existe une tendance préoccupante à mésestimer le savoir produit par les infirmières, en minimisant l'engagement social et sa capacité à créer des bénéfices directs parmi la population. Cela provient parfois de la position subalterne à laquelle certains systèmes de santé réduisent l'exercice de l'infirmierie. Mais c'est également une conséquence des politiques de gestion du savoir instrumentalisées par des secteurs hégémoniques de la science qui excluent le savoir infirmier et ses moyens de diffusion, en interrompant ou en altérant les processus naturels de production, diffusion et consommation du savoir.

Pour améliorer cette situation, un groupe d'infirmières praticiennes, enseignantes, gestionnaires, chercheuses et éditrices se sont réunies dans la ville de Grenade (Espagne) le 16 novembre 2012 lors du Forum I+E (Forum International sur la Recherche et l'Education Supérieure en Infirmierie). C'est de cette réunion qu'est née la Déclaration de Grenade pour la Défense du Savoir Infirmier (DEGRA), qui regroupe des recommandations que nous invitons à suivre que ce soit sur le plan personnel ou institutionnel.

Nous considérons que le Savoir Infirmier

- Est un bien de l'humanité, indispensable pour répondre aux besoins des personnes et pour améliorer la qualité de vie de la population.
- Dérive d'une science appliquée comme l'Infirmierie, dont la caractéristique principale est la proximité avec la réalité des personnes malades ou en bonne santé.
- Est solidaire par nature.
- Se construit dans le laboratoire de la vie, à travers des expériences intersubjectives face aux processus de santé-maladie.
- Est organisé principalement par les infirmières chercheuses et enseignantes qui transforment l'ensemble des données générées par la pratique clinique et réflexive en savoir universellement valide.
- Est véhiculée de façon naturelle grâce aux revues scientifiques infirmières et apparentées où les infirmières publient.

De façon générale, nous nous compromettons à

- Défendre les processus naturels de génération du savoir infirmier et sa mise en valeur pour qu'il puisse être transféré à la pratique professionnelle dans les moindres délais.
- Travailler pour que le savoir en général et le savoir infirmier en particulier soient libres d'accès, en favorisant l'accès à ceux-ci tant pour les professionnels que pour la population en général.
- Combattre efficacement les pratiques qui utilisent le savoir comme objet de marchandisation économique ou académique, le déviant ainsi du véritable objectif pour lequel il a été généré.

Pour cela, nous recommandons

[Aux infirmières, aux sociétés scientifiques et professionnelles, et aux agents du savoir en général]

- Qu'ils adoptent des pratiques éthiques et responsables dans les processus de recherche, qui doivent être destinés à satisfaire les besoins de santé de la population, ils rempliront ainsi les objectifs sociaux qui leur correspondent.
- Qu'ils considèrent le potentiel des personnes pour produire un savoir valide, en respectant et en incorporant aux données infirmières les savoirs culturels, et qu'ils développent les facultés de soin chez les personnes et les familles.

- Qu'ils développent des stratégies de coopération, en promouvant l'existence de communautés de savoir ouvertes où partager des ressources et échanger des informations.
- Qu'ils divulguent les découvertes de la recherche à travers de supports valides, qui soient accessibles aux infirmières et à la communauté scientifique en général, qu'importent la langue et le territoire.

[Aux institutions de Santé]

- Qu'indépendamment des ressources scientifiques qu'ils mettent au service de l'ensemble des professionnels, ils garantissent l'accès des infirmières à leur propres sources de savoir disciplinaire, puisque celles-ci apportent de meilleures évidences scientifiques pour la prise de décisions cliniques et favorisent sa croissance professionnelle.
- Qu'ils favorisent la production et la promotion du savoir infirmier à la part des autres disciplines, qu'ils évitent les monopoles et les inégalités et qu'ils favorisent le travail collectif et la créativité.

[Aux institutions Educatives]

- Qu'elles garantissent que les étudiants d'Infirmierie soient formés par des infirmières, et non par d'autres professionnels, dans les matières spécifiques à leur discipline, indépendamment du fait que ces derniers enseignent d'autres matières complémentaires dans le même cursus.
- Qu'ils proposent une formation des infirmières à partir de la diversité des façons de penser et des méthodologies qui existent dans une discipline appliquée l'Infirmierie, en évitant des exclusions et des résistances qui limiteraient le champ de compétences des infirmières.
- Au nom de l'équité et de l'égalité des chances entre les disciplines, qu'ils garantissent en tant qu'Université l'accès des infirmières aux programmes de formation supérieure, dans des programmes spécifiques et spécialisés qui contribuent à leur évolution académique et professionnelle, et qu'ils favorisent leur consolidation comme science.

[Aux agences d'évaluation]

- Qu'elles génèrent des systèmes d'évaluation contextualisés et incluants, qui valorisent à sa juste valeur le savoir infirmier comme ressource pour le bien-

être de la population, en évitant de le pénaliser en fonction des mécanismes et de la langue utilisés pour sa diffusion, ou du contexte culturel dans lequel il se développe.

- Qu'elles garantissent que les infirmières sont évaluées par d'autres infirmières compétentes et non par d'autres professionnels. Si les systèmes de gestion du savoir en usage excluent structurellement les infirmières, qu'elles évitent leur utilisation et qu'elles adoptent les mesures opportunes pour réguler cette situation.
- Qu'elles garantissent que le savoir infirmier est évalué par des critères propres à une science appliquée, qu'elles prennent en considération son impact social, clinique et scientifique, grâce à des évaluations qualitatives en accord avec les valeurs dominantes de la profession.
- Qu'elles évitent particulièrement l'utilisation de mesures comme le Facteur de l'Impact des revues pour déterminer la valeur des publications ou des contributions d'auteurs ou de groupes de recherche, particulièrement lorsque l'on doit pourvoir ou consolider les postes d'enseignants ou la répartition de fonds de recherche.
- Si elles fonctionnent comme agences de recherche et, partant, comme fournisseuses de ressources pour la recherche, qu'elles incluent parmi leurs priorités les lignes de recherche concernant l'attention à la personne et la promotion de la santé parmi les collectivités, et pas seulement celles qui concernent la lutte contre les maladies.

[Aux éditeurs]

- Qu'ils professionnalisent au maximum les processus éditoriaux, en mettant plus en avant des critères de qualité et de pertinence dans la sélection des travaux, en garantissant la transparence et en respectant les normes marquées par l'éthique scientifique.
- Qu'ils se compromettent à défendre le savoir infirmier, à faire leur possible pour le promouvoir, pour qu'il soit visible dans les bases de données et qu'il parvienne aux lecteurs dans les moindres délais.
- Qu'ils promeuvent l'adoption de bonnes pratiques dans les processus éditoriaux, en stimulant la paternité littéraire responsable, l'originalité des contributions et le soin dans la communication. Qu'ils intègrent l'engagement éducatif dans leurs lignes éditoriales.

- Qu'ils établissent des accords avec des institutions et des organismes professionnels et enseignants pour garantir le libre accès aux publications, en favorisant le stockage du matériel publié dans les bases de données des institutions.

Ce document est pour libre circulation, de sorte qu'il peut être reproduit et distribué sans autorisation de sponsors. Toutefois s'il vous plaît de citer la source du document:

DEGRA Declaración de Granada sobre el Conocimiento Enfermero. Fundación Index y Red Internacional de Centros Colaboradores. Disponible dans <http://www.indexf.com/declaracion>